

## MARCHANDISES - TRANSPORT DE PIGEONS-VOYAGEURS.

Le transport des pigeons par rail a pris une extension considérable en 1948 et tout indique que celui de 1949 deviendra encore plus important.

En vue de ceci, des plans d'acheminement importants ont été élaborés qui tiennent compte, en ordre principal, de l'intérêt général des colombophiles et des possibilités de transit à la frontière française.

Aussi bien pour les pigeons à lâcher en Belgique que pour ceux à lâcher en France, il a été prévu des trains de base pour faire face aux transports massifs de pigeons.

Ces trains de base enlèvent non seulement les envois de pigeons des localités qu'ils desservent, mais aussi ceux d'autres localités amenés en correspondance avec ces trains, suivant un plan établi au préalable.

Toutes les heures d'arrivée des trains de base envisagés aux différents lieux de lâchers situés en Belgique et en France sont établies de façon à permettre le lâcher des pigeons aux premières heures matinales. Ceci est d'ailleurs d'un intérêt général et prépondérant.

Les trains de base les plus importants ont été prévus :

### a) vers les lieux de lâchers en Belgique :

les mardis et samedis d'Anvers à Quiévrain avec embranchement spécial des régions de Boom-Termonde et de la Campine ;

les mercredis et samedis de Bruxelles à Quiévrain (train adapté) ;

les samedis de Liège via Namur-Charleroi à Solre-sur-Sambre avec embranchement spécial de la région de Hasselt ;

### b) vers les lieux de lâchers situés en France en-deçà de Paris :

1° par le point de sortie de Mouscron ;

les samedis de Bruges via Lichtervelde et Courtrai ; de Gand via Courtrai et d'Audenarde via Avelgem ;

2° par le point de sortie de Blandain :

les samedis de Tournai (du 7 mai au 30 juillet 1949).

3° par le point de sortie de Quévy :

les samedis du centre de Denderleeuw par la vallée de la Dendre, via Mons ;

de la région anversoise via Schaerbeek et embranchement de la Campine directement à Quévy ;

de Bruxelles via Hal-Braine-le-Comte avec embranchement spécial de Manage ; d'Esschen via Schaerbeek et Mons

4° par le point de sortie d'Erquelinnes :

les samedis de Louvain via Court-St.Etienne - Baulers ;

de Hasselt via Landen-Gembloux-Tamines-Charleroi ;

de Liège et de Visé via Namur ;

c) vers les lieux de lâchers situés en France au delà de Paris :

les samedis, via Mouscron, de Courtrai avec embranchement spécial de Gand;

les vendredis, via Quévy, d'Anvers-Bruxelles-Mons;

les vendredis, via Erquelinnes, de Liège-Namur-Charleroi.

**Remarque importante :**

Pour de plus amples renseignements s'adresser aux gares; elles ont reçu les instructions nécessaires pour mener à bien le trafic des pigeons.

---